

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 novembre 2001
Français
Original: arabe

**Lettre datée du 27 novembre 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Jamahiriya arabe libyenne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de vous adresser mes salutations les plus distinguées et vous prie d'agréer l'assurance de toute ma considération. J'ai aussi l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué officiel que le Comité populaire général pour les liaisons extérieures et la coopération internationale a publié pour exposer la position de la Jamahiriya arabe libyenne en matière d'armes de destruction massive et présenter les mesures que notre pays a prises dans ce domaine, en réponse au point soulevé par l'une des Parties lors de la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

En espérant que le contenu de la présente lettre sera porté à la connaissance des membres du Conseil de sécurité, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du communiqué ci-joint comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Abuzed Omar **Dorda**



**Annexe à la lettre datée du 27 novembre 2001, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Jamahiriya arabe libyenne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Jamahiriya arabe libyenne est vivement préoccupée et très surprise par les affirmations contenues dans le communiqué que le Sous-Secrétaire d'État américain chargé du contrôle des armements et de la sécurité internationale a lu le 19 novembre 2001, devant la cinquième Conférence des Parties chargées de l'examen de la Convention sur l'interdiction, de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, tenue à Genève. Dans ce communiqué, le Sous-Secrétaire d'État accusait la Jamahiriya arabe libyenne de s'être dotée d'un programme d'hostilités qui en était au stade de la recherche-développement et prévoyait la production de petites quantités d'agents bactériologiques.

La Jamahiriya arabe libyenne tient à réaffirmer que ces accusations injustes qui sont lancées à un moment où des efforts sincères sont déployés pour tourner la page, oublier le passé et se tourner vers l'avenir afin de normaliser les relations unissant la Libye aux États-Unis, pour le plus grand bénéfice des deux peuples, sont dénuées de tout fondement. En effet, la Jamahiriya arabe libyenne n'a jamais eu et n'aura jamais de programme du type décrit ci-dessus.

Bien au contraire, elle s'emploie, de concert avec tous les États épris de paix, à combattre et à éliminer tous les types d'armes de destruction massive, tant nucléaires que biologiques et chimiques, comme le démontrent ses actes passés et présents. C'est ainsi qu'elle a ensuite signé tous les traités et toutes les conventions relatifs à ce type d'armes auxquels elle a adhéré, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Enfin, elle a réaffirmé sa volonté de parvenir à l'interdiction des armes chimiques dans les meilleurs délais possibles, aussitôt que les procédures juridiques et législatives préalables à la ratification de ces instruments auront été menées à bien par les congrès populaires de base.

Réaffirmant la position qui a toujours été celle de la Jamahiriya arabe libyenne en matière d'armes de destruction massive, notamment les armes biologiques, et conformément à l'attitude civilisée dont notre pays a toujours fait montre à ce sujet, notre frère, le colonel Mouammar Kadhafi, a mis en garde contre les très graves dangers que faisaient courir l'utilisation et la possession de ce type d'armes.

C'est ainsi que dans une déclaration faite devant l'agence de presse libyenne, le 19 octobre 2001, à la suite des cas de contamination par le bacille du charbon survenus aux États-Unis, il a déclaré ceci :

« Ces actes sont le fait d'un couard démoniaque et irresponsable; ils font peser une menace sur l'humanité tout entière. Ils représentent la pire forme de terrorisme moral et physique. Ils prouvent une fois encore que les armes bactériologiques constituent la forme la plus vicieuse et la plus odieuse d'armes de destruction massive. En effet, elles ne connaissent aucune limite

spatiale ni temporelle et ceux qui s'en servent en subissent eux aussi les effets. »

Compte tenu de ce qui précède, la Jamahiriya arabe libyenne réaffirme une fois encore qu'elle ira de l'avant et continuera de s'acquitter de toutes ses obligations et de tous ses engagements internationaux, conformément aux conventions et aux traités qu'elle a signés, ratifiés, ou auxquels elle a adhéré, prouvant ainsi à tous la véracité de ses affirmations et le caractère fallacieux des accusations et des allégations formulées par certains.

Nous continuerons avec persistance de rejeter le terrorisme sous toutes ses formes et tous ses aspects, et nous poursuivrons la lutte contre l'utilisation des armes de destruction massive, notamment les armes bactériologiques, forts des convictions inébranlables que notre frère, le guide de la révolution, a exprimées on ne peut plus clairement et que la Jamahiriya arabe libyenne a réaffirmées lors de nombreuses manifestations et conférences internationales et régionales.

Tripoli, le 25 novembre 2001
